



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2014

Procès-verbal

Présents : Didier BONNARD, Maire

André MASLANKIEWICZ - Michel BATTISTELLA – Emile PERRAUD & Bruno FORT, adjoints au Maire
Christine COCHET – Marie DICORATO - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Frédérique MOISSET
Vanessa VEILLON - Christian COCHET - Francisco MARTINEZ & Jean-Michel SALQUE, conseillers municipaux

Excusé : Patrick CHARNAY

Pouvoir : Patrick CHARNAY à Vanessa VEILLON

Secrétaire de séance : Francisco MARTINEZ

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - ✓ Délégation générale accordée au Maire en matière de marchés publics et accords-cadres
 - ✓ Détermination du nombre des délégués au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
 - ✓ Election des délégués au CCAS
 - ✓ Désignation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - ✓ Indemnité de conseil au receveur municipal
- Informations diverses :
 - ✓ Délégués au SIVOM
 - ✓ Fonctionnement des commissions communales
- Questions diverses

Monsieur Francisco Martinez est nommé secrétaire de séance.

En l'absence d'observation le PV de la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars est adopté.

➤ **Délibérations :**

* Délégation générale accordée au Maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'il a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, plus particulièrement en matière de marchés publics et d'accords-cadres :

donne délégation à Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

* **Délégués au CCAS.**

Monsieur le Maire explique le fonctionnement et les attributions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et indique qu'il y a lieu de fixer le nombre de délégués du Conseil Municipal qui y siégeront. Il propose de maintenir à quatre délégués. Adopté à l'unanimité.

* **Election des délégués au CCAS.**

Sont élues : Marie DICORATO – Vanessa VEILLON – Frédérique MOISSET et Céline MAFFRE

*** Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Monsieur le Maire indique que, conformément au code des marchés publics, il y a lieu de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui se compose du Maire ou de son représentant – Président - et de trois membres du conseil municipal titulaires ainsi que trois suppléants tous élus en son sein. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer la commission d'appel d'offres, et désigne par un vote 3 membres titulaires et 3 membres suppléants appelés à siéger à cette commission :

Titulaires :
Bruno FORT
Michel BATTISTELLA
Francisco MARTINEZ

Suppléants :
André MASLANKIEWICZ
Emile PERRAUD
Christine LECHON

*** Indemnité de conseil au receveur.**

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des communes et établissements publics locaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à Monsieur Laurent AGUETTANT, receveur municipal, cette indemnité de conseil.

Il précise qu'elle est calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé chaque année sur la base de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement effectuées au titre des 3 dernières années (opérations d'ordre exclues). Son montant est fixé à 100% de la somme ainsi déterminée. Adopté à l'unanimité.

➤ **Désignation des délégués au SIVOM.**

- * Sont désignés :
 - Marie DICORATO et Jean-Michel SALQUE – Titulaires
 - Bruno FORT et Francisco MARTINEZ - Suppléants

➤ **Constitution et fonctionnement des commissions communales.**

Les commissions étant constituées Monsieur le Maire en expose les grandes lignes de fonctionnement et indique que dans les domaines spécifiques des finances et de l'urbanisme, une première séance de présentation sera ouverte à l'ensemble du conseil municipal.

Programmation :

- affaires scolaires le 22/04 à 19 h 30 pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
- travaux avec visite du groupe scolaire et du garage municipal le 26/04 à 9 h 00
- urbanisme le 30/04 à 19 h 30 pour présentation du PLU
- finances le 15/05 à 19 h 30 pour présentation des budgets

➤ **Informations :**

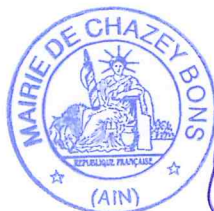
- * Monsieur le Maire rend compte de la dernière séance de la communauté de communes Bugey Sud : Election du Président (Mr René Vuillerod) et des vices Présidents.
- * Informations sur le SCOT

➤ **Questions diverses :**

- * Remarques de Christian COCHET sur la rédaction des PV du conseil municipal. Il souhaite que les votes « contre » soient assortis des remarques justifiant l'opposition de l' élu sur le sujet évoqué. Monsieur le Maire lui précise que les membres du conseil municipal ont la possibilité d'indiquer qu'ils souhaitent voir leurs propos clairement figurer au procès-verbal et qu'ils peuvent toujours faire apporter des rectifications au début de la séance suivante lorsque le PV est soumis à l'approbation de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2014



Chazey-Bons, le 19 avril 2014
Le Maire, Didier BONNARD